



*Loubavitch.fr*

Le verset Tavo 26, 10 dit : «Et, maintenant, voici que j'ai apporté(1) le début des fruits(2) de la terre que Tu m'as donnée, Eternel». Un Juif travaille dur et il investit tous ses efforts dans l'activité agricole(3). Au final, il observe le résultat de son effort et les fruits commencent à pousser.

Avant même qu'il tire personnellement profit de ces fruits(4), on lui demande d'en prélever les meilleurs et de les apporter dans le Temple, en prémices pour l'Eternel. Il en résulte qu'un Juif ne garde pas pour lui les premiers fruits de sa terre. Il les consacre au Nom de D.ieu, afin de

rendre grâce au Saint béni soit-Il pour la bénédiction et l'abondance qu'Il lui a accordé.

La définition même de cette Mitsva éclaire un Juif en permanence(5). En effet, celui-ci pourrait se dire qu'il accepte d'offrir à D.ieu une partie de son effort en le consacrant au domaine de la sainteté, mais non de Lui donner le meilleur de ce qu'il possède, le plus brillant résultat de son effort.

De fait, pourquoi est-il nécessaire de le faire ? La Mitsva des prémices apporte la réponse à cette question. La production agricole n'appartient pas réellement à l'homme. Elle est une bénédiction que D.ieu lui accorde et sa meilleure partie Lui en revient donc(6). Elle doit Lui être consacrée.

La Mitsva des prémices présente également un autre aspect surprenant. Ces fruits ne sont pas comparables aux autres offrandes du Temple. Ils ne sont pas brûlés sur le feu de l'autel(7), mais transmis au Cohen, qui les utilise pour son usage personnel.

Cette précision délivre un enseignement important. Le goût, le plaisir, la vitalité peuvent et doivent également être consacrés à D.ieu, béni soit-Il. On ne sert pas D.ieu uniquement en priant ou en étudiant la Torah, mais aussi en mangeant et en buvant(8).

Quand un Juif se sanctifie, il devient lui-même un Cohen(9), un serviteur de D.ieu. Quand il exprime sa gratitude à D.ieu, du fond de son cœur, pour la bénédiction et l'abondance qu'Il lui accorde, il introduit la Lumière de la sainteté dans les domaines du monde qui lui appartiennent, à titre personnel(10).

(Discours du Rabbi, Likouteï Si'hot, tome 2, page 390)

Notes :

- (1) Dans le Temple.
- (2) Les premiers.
- (3) Qui était l'activité essentielle du peuple d'Israël, à l'époque du Temple.
- (4) En les consommant ou en les vendant.
- (5) Sur l'attitude qu'il doit adopter.
- (6) C'est à cette condition qu'Il accorde Sa bénédiction.
- (7) Et, donc réservés à D.ieu.
- (8) Au final, chaque manifestation de la vie est bien un acte du service de D.ieu.
- (9) Quelle que soit, par ailleurs, son ascendance.
- (10) Il bâtit ainsi la Résidence de D.ieu en les quatre coudées qui constituent son domaine.